



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Aide-soignant
Emploi	Aide-soignant
Métier	Aide-soignant
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle Psychiatrie de la Personne Agée
Structure interne (CR - Code et Libellé)	Service intra PSYPA – Secteur 69Z98
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	1988 – Unité GAUGUIN

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'aide-soignant est rattaché à la filière paramédicale soignante et relève de sa hiérarchie : Cadre Supérieur de Santé, assistant du Chef de Pôle et Coordonnateur des Soins.

Par délégation du cadre soignant, assistant du Chef de Pôle, il est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité ; dans le cadre de ses compétences, il exerce sa fonction au sein de l'équipe pluri professionnelle de l'unité.

En l'absence du cadre de son unité de référence, il est sous la responsabilité hiérarchique du cadre qui assure la suppléance.

Hors temps de présence du cadre, il est sous la responsabilité hiérarchique des cadres du Bureau de Coordination.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin psychiatre responsable de l'unité de soins.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Travail en équipe, en repos variables, sur la base de 35h, incluant les week-ends ou jours fériés
- Amplitude horaire : 6h30 à 21h
 - Matin : 6h30/14h30
 - Soir : 13h00/21h00
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service pour assurer la continuité des soins et les effectifs de fonctionnement
- Les congés sont pris dans le respect de l'organisation du service et des règles institutionnelles (note GTT)

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle de Psychiatrie de la Personne Âgée est composé de trois structures internes (services d'hospitalisation, de soins ambulatoires et transversaux) et accueille des patients présentant des symptômes psychiatriques en lien avec



l'avancée en âge, traversant l'intégralité de la nosographie psychiatrique de l'adulte. Il couvre l'ensemble des secteurs du VINATIER Psychiatrie Universitaire Métropole de LYON.

Les critères d'indication de prise en charge sont les suivants :

- Patients de plus de 65 ans présentant une première décompensation psychiatrique et/ou ne bénéficiant plus de suivi depuis plus de 5 ans par les équipes de psychiatrie de l'adulte de l'hôpital.
- Le pôle reste concerné par tous les patients âgés, y compris ceux référés aux unités des pôles adultes du VINATIER Psychiatrie Universitaire Métropole de LYON, et peut proposer son soutien spécialisé aux équipes de psychiatrie de l'adulte.

5.1. Service intra hospitalier PSYPA 69Z98

Il comprend trois unités d'hospitalisation temps plein (Auguste RENOIR, Alfred SISLEY, Paul GAUGUIN) d'une capacité de 18 lits ainsi qu'une chambre d'apaisement. A ces 18 lits, s'ajoute dans chaque unité une place d'hôpital de jour. Un salon sensoriel de type WAVECARE (situé sur l'unité GAUGUIN) est disponible pour les patients des trois unités d'hospitalisation continue.

L'unité Gauguin accueille les patients résidant dans les communes suivantes: Villeurbanne, Bron, Décines, Charpieu, Meyzieu, Chassieu, Genas, Jonage, Jons, Pusignan, Saint-Bonnet de Mûre, Saint-Laurent de Mûre, Colombier-Saugnieu. Elle peut être amenée à accueillir des patients relevant d'autres secteurs couverts par le VINATIER Psychiatrie Universitaire Métropole de LYON.

L'équipe pluri professionnelle est composée de médecins psychiatres, d'internes, d'un gériatre, d'un cadre de santé, d'une assistante sociale, d'infirmiers et d'aides-soignants, d'agents de service hospitaliers. Peuvent également intervenir dans les prises en charge des neuropsychologues, un kinésithérapeute et une enseignante en activité physique adaptée.

Le service d'hospitalisation comprend également l'unité R.E.C.I (Recherche, Evaluation Cognitive, Intervention non médicamenteuse) composée de plusieurs professionnels de santé proposant une offre de soin variée :

- Evaluation neuro psychologique et consultation mémoire
- Interventions non médicamenteuses avec des programmes de psychoéducation (ETP bipolaire spécifique PA, programme BREF Ma2 à destination des aidants, groupe sommeil, activité physique adaptée...)
- Recherche

5.2. Service ambulatoire PSYPA 69Z55

Il se compose de 5 CMP / CATTP Psychiatrie de la personne âgée, répartis sur l'ensemble des secteurs du territoire desservi par le Pôle :

- CMP CATTP PA LES MERCIERES – 109, rue des mercières - 69140 RILLIEUX LA PAPE (Lieu d'affectation du poste)
- CMP CATTP PA PIERRES PLANTEES – 6, rue des Pierres PLANTEES - 69001 LYON (Lieu d'affectation du poste)
- CMP CATTP PA PERSOZ – 23, rue PERSOZ - 69100 VILLEURBANNE
- CMP CATTP PA THERRAS – 9, rue M. THERRAS - 69150 DECINES



- CMP CATT PA QUADRILLE – 19, rue J. AURIOL - 69008 LYON

Les CMP sont des lieux où sont exprimées les demandes de soins et où vont s'organiser les différentes actions de soins, en équipe pluri professionnelle, concernant les pathologies psychiatriques du sujet âgé.

L'ensemble des structures des secteurs sont amenées à intervenir, dans les lieux de vie des personnes suivies, ainsi que dans les différents espaces liés au travail de réseau et de partenariat.

Les CATT visent à maintenir ou à favoriser l'autonomie des patients par des actions de soutien et de thérapie de groupes.

5.3. Service transversal PSYPA 69Z25

Il comprend trois équipes mobiles situées au 98 rue Boileau Lyon 6 ainsi que l'unité R.E.C.I

- **Le Centre de Guidance Familiale de la Personne Agée**

Structure de soins inter hospitalière (CH St CYR au MONT D'OR, CH St JEAN DE DIEU, Hospices Civils de LYON et VINATIER Psychiatrie Universitaire Métropole de LYON).

La mission du CDG a pour objectif d'accueillir et soulager la souffrance psychique de familles en crise à l'occasion de la perte d'autonomie et de la maladie d'un parent âgé. Elle intervient sur l'ensemble du département du RHONE.

- **L'Equipe Mobile d'Evaluation et d'Orientation Psychiatrie Personne Agée (EMΨPA)**

L'équipe mobile propose une évaluation à domicile pour des patients présentant des troubles psychiatriques (avec ou sans altération cognitive) inconnus de leur secteur de référence ou en rupture prolongée de suivi. Ce dispositif s'adresse aux patients :

- Pour lesquels l'accès au soin "classique" n'est pas possible dans un premier temps
- Devant un tableau d'intrication de troubles somatiques et psychiatriques nécessitant une évaluation conjointe avec une équipe mobile de gériatrie.

A l'issue de l'évaluation, des préconisations sont adressées au médecin traitant, avec orientation vers un dispositif de soin adapté si la situation le nécessite (CMP, HDJ, consultation mémoire, libéral...).

L'objectif est de limiter le recours à l'hospitalisation.

- **Unité de Soins Psychiatriques Intersectoriels à Domicile (SPID)**

L'unité SPID est une structure de soin extrahospitalière intervenant à domicile ou ailleurs, dans l'environnement de la personne. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire.

Les modalités de prise en charge à domicile prévoient des soins intensifs et des soins d'évaluations sur une période d'un mois renouvelable deux fois.

L'équipe de soin ambulatoire assure une activité clinique :

- Centrée sur de crise
- Dans la cité, centrée sur le domicile
- Sur mesure, d'intensité graduée en fonction de la sévérité et de l'évolution de la crise psychique
- Réactive, ajustée « en temps réel » aux besoins de l'utilisateur et des structures de secteur
- Prenant en compte les familles et le réseau d'acteurs professionnels impliqués dans la situation.



- Le service transversal comprend également l'unité **R.E.C.I** (Recherche, Evaluation Cognitive, Intervention non médicamenteuse) composée de plusieurs professionnels de santé proposant une offre de soin variée :
 - Evaluation neuro psychologique et consultation mémoire
 - Interventions non médicamenteuses avec des programmes de psychoéducation (ETP bipolaire spécifique PA, programme BREF MA2 à destination des aidants, groupe sommeil, activité physique adaptée...)
 - Recherche

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'aide-soignant(e) réalise dans le cadre du rôle propre de l'infirmier en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et relationnelle pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne. Le rôle de l'ASD s'inscrit dans une approche globale, qui outre la participation aux soins, implique une prise en charge psychologique et comportementale de la personne soignée.

Au-delà des dispositions communes à tous les modes d'exercices et aux actes professionnels cités dans la réglementation, la fonction aide-soignante en Psychiatrie de la Personne Âgée demande une adaptation permanente à chaque situation singulière. Le soignant doit élaborer en pluridisciplinarité un projet de soins individualisé, s'inscrivant dans un projet de vie.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

L'aide-soignant(e) exerce son activité en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier. Il participe, dans la mesure de ses compétences, et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Il assure, en collaboration avec les ASH, les tâches relevant de la fonction hôtelière et d'hygiène des locaux dans le respect des protocoles établis.

Les activités principales sont caractérisées par la prise en charge du patient âgé reposant sur l'intrication d'une problématique psychique, physique et sociale dans un contexte de pertes multiples. Dans le cadre du projet, le soignant devra maintenir une dynamique de vie tout au long de sa démarche soignante sous la responsabilité et en collaboration avec l'infirmier(ère).

7.1. Accueil

- Recueillir auprès de l'infirmier les informations nécessaires à l'accueil, l'installation et les habitudes de vie du patient
- Participer à l'accueil et à l'information des familles et des visiteurs dans son champ de compétences
- Prendre en compte l'entourage du patient et faire le lien avec les difficultés rencontrées par la famille

7.2. Soins

- Transmettre les observations et informations recueillies auprès des patients à l'équipe soignante
- Collaborer avec l'infirmier(ère) à la prise en charge somatique dans les limites de leurs fonctions
- En collaboration avec le médecin et l'infirmier, identifier et évaluer les besoins physiques, physiologiques et psychologiques du patient à l'aide d'échelles d'évaluation.
- Assurer en lien avec l'infirmier et sous sa responsabilité, les soins visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne



- Assurer le recueil des paramètres vitaux (pression artérielle, fréquence cardiaque, etc.) en collaboration avec l'infirmier (ière)
- Accompagner le patient dans les différentes consultations et investigations spécialisées en tenant compte de sa pathologie
- Assurer les soins d'hygiène et de confort du patient en respectant sa pudeur et son intimité
- S'inscrire dans une démarche de prévention et d'éducation à l'hygiène et à la santé (bucco-dentaire, état cutané...)
- Initier ou participer aux actions d'amélioration du bien-être et du confort des patients
- Respecter les notions d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité, appliquer les gestes de prévention des risques liés à la manutention des patients et utiliser le matériel approprié
- Participer à l'évaluation et la prise en charge de l'état nutritionnel, de l'état buco dentaire
- Participer à des activités occupationnelles individuelles ou groupales réalisées dans l'unité ou en transversal (ex des groupes d'activités physiques en collaboration avec l'EAPA ou de médiation animale en collaboration avec la neuropsychologue)
- Evaluer, à l'aide des échelles adaptées, la souffrance de la personne âgée et contribuer à la prévenir
- S'inscrire dans les activités individuelles ou groupales de psychoéducation favorisant le rétablissement (PSI, PCC,....)

7.3. Hôtellerie

- En collaboration avec les IDE, commander les repas en adéquation avec les régimes alimentaires, les goûts et aversions des patients dans le respect des convictions culturelles
- Déconditionner et mettre en chauffe les repas dans le respect des protocoles
- Dresser et desservir les tables
- Accompagner le patient dans la prise du repas avec aide totale ou partielle, dans une démarche éducative (restaurer, maintenir et développer les acquis).

7.4. Hygiène hospitalière

- Participer à l'hygiène et au nettoyage de l'environnement immédiat du patient
- Evacuation des déchets (dont les DASRI) et du linge sale (dont les tenues professionnelles) dans le respect des procédures et à chaque fin de service
- Collaborer avec l'ASH pour assurer l'hygiène de la chambre du patient notamment au moment des entrées et sorties de patients
- En l'absence d'ASH, assurer l'hygiène des locaux le nécessitant, en tenant compte des priorités (chambre souillée, chambre d'apaisement, office patient, salle à manger, faire la vaisselle...).

7.5. Logistique

- Vérifier le matériel mis à disposition (matériel de manutention, charriot de change...)
- Signaler le matériel dégradé et si besoin faire les demandes d'intervention technique sur le logiciel adapté « OCTOPUS »
- En collaboration avec les infirmiers et le cadre de l'unité, évaluer les besoins en produits d'hygiène et de toilette ainsi que d'usage unique et les produits alimentaires
- Assurer la gestion du linge hôtelier (réception, stock et évacuation)



- Gérer les commandes au regard des besoins repérés
- Gérer les stocks, en organisant le rangement en fonction des dates de péremption.

7.6. Accompagnement pédagogique

- Participer à l'accueil et à l'encadrement des étudiants et/ou des nouveaux professionnels dans la spécificité de la psychiatrie de la personne âgée
- Accueillir les étudiants en stage, présenter les services et personnels
- Montrer et expliquer l'organisation et le fonctionnement de l'unité
- Accompagner l'étudiant dans l'acquisition de connaissances et compétences
- Evaluer la réalisation des activités par l'étudiant en veillant à respecter le champ de compétences de chacun en fonction des métiers
- Apporter son appréciation lors de l'évaluation

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Vérifier le bon fonctionnement des PTI à chaque prise de poste
- Accueillir le patient et son entourage, présenter le service et son fonctionnement, installer le patient dans sa chambre et lui remettre le livret d'accueil
- S'inscrire dans le référencement ASD en binôme avec l'infirmier(ère)
- Effectuer les inventaires des effets personnels en collaboration avec l'infirmier(ère) et en assurer la traçabilité sur CORTEXTE, notamment check liste entrée/sortie
- Effectuer les dépôts au coffre si nécessaire
- Identifier les besoins vestimentaires et de toilette, faire le lien avec la famille pour l'entretien du linge et le marquage des vêtements
- Prendre en compte les goûts alimentaires de la personne âgée, les adapter à ses besoins spécifiques (régimes...)
- Identifier les habitudes de vie et les centres d'intérêt
- Prendre en charge de façon adaptée les patients présentant des troubles du comportement liés à la présence de maladies neurodégénératives ou de troubles cognitifs
- Définir le degré d'autonomie du patient, l'évaluer à l'aide de l'outil REQUEST et réajuster la prise en charge (toilette, repas, incontinence, mobilisation, appareillage dentaire, auditif...)
- Assurer la traçabilité de toutes les informations sur CORTEXTE
- Accompagner le patient en fin de vie
- S'inscrire dans les groupes de réflexion institutionnelle, en être représentant du pôle et assurer le retour aux équipes
- Participer à la solidarité polaire et institutionnelle: soins sécurisés, urgences vitales, gestion de la violence, en lien avec le dispositif de sécurité mis en place sur l'établissement: PTI, remplacements.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Compétences

- Capacité à établir des relations adaptées avec les personnes soignées (distance relationnelle, patience, bienveillance...) et son entourage



- Capacité à comprendre des situations, à prendre des initiatives adaptées et en référer à l'équipe soignante et à l'encadrement
- Capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Capacité à assurer des transmissions appropriées
- Capacité d'adaptation au fonctionnement et à l'organisation établis au sein de l'unité
- Sens de l'organisation et des priorités
- S'inscrire dans les démarches de réflexion institutionnelle, participer à l'évolution et aux changements institutionnels
- Capacité à émettre des propositions constructives pour l'amélioration de la qualité des soins
- Capacité à s'inscrire dans une auto évaluation continue, dans les nouvelles techniques de soins et une actualisation de ses connaissances

9.2. Qualités

- Respecter le secret professionnel et les règles déontologiques
- Respecter la dignité, l'équité, et l'égalité des soins
- S'inscrire dans un engagement professionnel et institutionnel
- Faire preuve d'empathie, de tolérance et de patience dans la prise en charge de la personne âgée
- Savoir se positionner dans une démarche dynamique et d'ouverture à l'autre
- Faire preuve d'assiduité, de ponctualité et de régularité dans son travail
- Faire preuve de souplesse, de disponibilité et de solidarité pour assurer la continuité et la sécurité des soins dans le cadre du service public (remplacements, renforts au sein du pôle ou de l'institution)

9.3. Diplôme requis

- Diplôme d'Etat d'aide - soignant

9.4. Expérience professionnelle

- Expérience en psychiatrie et/ou psychiatrie de la personne âgée souhaitée.

9.5. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance et application des différentes techniques et protocoles d'hygiène
- Connaissances de son champ de compétences : Arrêté du 10/06/2021 relatif à la formation conduisant au métier d'aide - soignant.
- Connaissance et intérêt à l'utilisation de l'outil informatique
- Connaissance et application des gestes de bonne posture afin de prévenir les risques liés à la manutention
- Permis de conduire fortement souhaité voire indispensable

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle PSYPA

Modifications apportées par la nouvelle version

- Mise à jour et remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.

RédactionF. DITER,
Cadre de santé
C. ALBERT
Cadre Supérieur de Santé**Vérification**F. BOISSIE
Cadre Supérieur de Santé**Validation**V. BERICHEL,
Coordonnateur Général des Soins